

## Thème 2023

### **TRANSITION ECOLOGIQUE, NOUVEAUX USAGES :**

#### **Les Territoires dans leur diversité sont porteurs de solutions.**

Les échanges entre le public et les invités, lors des deux tables rondes précédant la remise des prix, ont révélé les paradoxes et les pistes d'avenir proposés par les opérations primées en Novembre.

Les sociétés **EQUANS Aire Nouvelle, EDF, l'IEIF, l'Ordre des architectes, la Fédération française des paysages, la ville des Mureaux, Terres et Valeurs, le journaliste Laurent Miguet du Moniteur...** et des membres de l'AUT se sont retrouvés en Mars 2023 pour mettre en évidence ces paradoxes et enrichir le débat.

Le Prix National 2023 s'enrichira du 40ème anniversaire de notre Association, il continuera d'explorer le thème sur la transition écologique en l'orientant sur les pistes précédemment évoquées et particulièrement sur le rôle des Territoires dans cette transition. Ces Territoires, quelle que soit leur échelle, sont porteurs de l'évolution des usages dans la manière d'habiter et de vivre aujourd'hui dans les villes, bourgs et villages.

Après le confinement de 2020 et les suites de la pandémie, est apparu dans les médias un manque d'attraction des villes au profit de la ruralité, mais des études récentes relativisent cette « transhumance » urbaine au profit des campagnes, même si un desserrement des habitants des centres-villes au profit des périurbanisations est réel : coûts moindres, plus grandes surfaces à vivre, proximité avec la nature, meilleure qualité de l'air, moins de nuisances sonores... Résider dans un habitat individuel, vivre à proximité d'aménités environnementales reste fortement plébiscité par les habitants des villes.

**Comment conjuguer ces souhaits avec les objectifs de la transition écologique et l'urgence à répondre au changement climatique et à la réalité d'une économie d'inflation ?**

**Face à ces paradoxes, des solutions se mettent en place progressivement dans les territoires. Elles répondent à l'évolution des usages et des pratiques.**

#### **Ce qui est factuel :**

Les coûts des matières premières explosent.

Celui des matériaux et celui de l'énergie s'envolent malgré les effets de régulation.

L'eau devient une denrée précieuse.

Les taux d'intérêt des prêts bancaires remontent.

La sobriété foncière impliquée par l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, modifie considérablement les habitudes et les savoir-faire professionnels.

Les nouvelles réglementations énergétiques surenchérisent les coûts de transformation des logements existants et le coût des logements neufs.

Les procédures d'autorisation de projets se complexifient et rallongent les délais d'engagement de faire.

Le coût des mobilités électriques reste très élevé et encore peu accessible à une grande partie de la population malgré les aides et incitations...

La congestion des transports urbains ne cesse de croître.

#### **Parallèlement de nouveaux usages se confortent :**

**Le télétravail** amène à repenser la nécessité de proximité entre lieu de travail et résidence. Il repose notamment la question du tertiaire, de la transformation de bureaux en logements et celle des équipements existants.

**Le commerce périphérique** de la grande distribution est en pleine mutation avec le **e-commerce**.

**Les déplacements du quotidien en mobilités douces** se développent dans les villes comme dans les campagnes.

**Les mobilités individuelles décarbonées** et partagées, se développent.

**Les mobilités collectives** entre les centres et les périphéries se renforcent.

**La cohabitation et les espaces communs** réapparaissent... Gîtes, maisons de famille, co-living, tiers-lieux, maisons intergénérationnelles, buanderies communes...

**La production agricole** de proximité et les circuits courts se renforcent.

**Le recyclage** des matériaux dans la construction comme dans d'autres secteurs se conforte.

**L'utilisation des éco-matériaux et des matériaux biosourcés** est intégrée dans les bilans carbone des constructeurs et des investisseurs.

**Comment l'art d'aménager les territoires apportera-t-il sa contribution pour répondre à ces paradoxes et ces évolutions d'usage ?**

**Comment la pluridisciplinarité des métiers facilitera-t-elle la conception et la mise en œuvre de ces aménagements et transformations des territoires ?**

**Comment les nouvelles pratiques professionnelles (constructions hors sites, mutualisation des métiers et objectifs, énergies, mobilités, sobriété, paysages, sols, biodiversité et bas carbone) feront-elles baisser les coûts et les charges pour les habitants ?**

**Votre participation au Prix National arturbain.fr 2023 est importante, elle permettra de révéler des expériences innovantes dont notre association fera la promotion à l'échelle nationale.**

# Règlement du Prix national arturbain.fr 2023

## Art 1 : Organisateur

L'association L'Art Urbain dans les Territoires organise chaque année le Prix National arturbain.fr.

Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

## Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 actions annuelles : Prix National, Interviews avec les services de l'État et les professionnels du cadre de vie et le Concours International, portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain<sup>1</sup>. Elles procurent des exemples d'opérations réalisées ou à minima engagées, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) et sur les réseaux sociaux. Ils font également l'objet d'une communication à la presse professionnelle.

## Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du **27 novembre 2023**.

Les candidats doivent adresser leur candidature sur la plateforme <https://art-urbain.wiin.io/fr/applications/prix-national-arturbain-2023> ou par mail à : [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com).

Cette candidature comprendra obligatoirement la lettre de candidature, la lettre d'accord du maire et une fiche de présentation de la réalisation (les modèles de ces 3 documents sont disponibles en téléchargement sur <https://www.arturbain.fr/arturbain/themes/2023/prix/>). Des documents complémentaires destinés à faciliter la compréhension du projet peuvent optionnellement être joints à la candidature.

Un comité de sélection, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion à l'association par le versement d'une cotisation de 500€.

## Art 4 : Calendrier

**Juin - Septembre 2023**

appel à candidatures  
clôture des candidatures.

**25 septembre**

**2 octobre 2023**

tenue du comité de sélection. L'Association informe directement tous les candidats des résultats.

**Du 2 octobre au 10 novembre**

L'association intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

**13 novembre 2023**

publication des 6 fiches sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) pour permettre :  
1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)  
2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

**22 novembre 2023**

**clôture des votes (maires et internautes)**

**27 novembre 2023**

À l'issue d'une table ronde débat sur le thème annuel, présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions dans l'auditorium du Ministère de la transition écologique de la Tour Sequoia à la Défense.

## Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie de l'Association. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 3 à 4 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 7 à 8 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

**Le Prix des maires**, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires, (avant le 22 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement.

**3 Mentions**, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

**Le Prix du public**, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

**Le Prix Internet**, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

La proclamation des résultats est assurée par le Président de l'Association ou son représentant.

## Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : [arturbain.ciau@gmail.com](mailto:arturbain.ciau@gmail.com) – site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)**

Adresse postale : Président de L'Art Urbain dans les Territoires – Prix National arturbain.fr - Arche sud - 92055 LA DEFENSE Cedex

<sup>1</sup>Définition de l'Art urbain : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement »